

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Délibération n° 2023/03/3

Date de la convocation : 17 mars 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h15	Acte exécutoire à compter du : 24 mars 2023	Affichée en Mairie le : 24 mars 2023
--	--	---	--

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 20

Étaient présents (20)

M. FOURNIER M. RISSER Mme WAGNER M. NOBILE Mme MACAIGNE M. MARRELLA M. DUMON	Mme OUTOMURO Mme KEUVREUX M. COLOMBEY M. CHARO M. RUPPERT M. BARBARAS Mme DA ROCHA	M. IAFRATE M. PELTIER M. DOLBEAU Mme INETRRANTE M. VILLA M. BEN ARIF
--	--	---

Étaient absents avec procuration (8)

Mme MUHLMANN procuration à M. MARRELLA M. SAUDRY procuration à M. NOBILE Mme BENCI procuration à M. RISSER Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX	M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU Mme GATTO procuration à M. VILLA Mme STEINBACH procuration à Mme WAGNER
---	--

Était absente excusée (1)

Mme KRAOUCHE

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

3. Société Publique Locale (SPL) Destination Amnéville – avenant au pacte d'actionnaires

Rapport :

Par délibération en date du 4 avril 2022, le Conseil d'administration de la SPL Destination Amnéville a arrêté le projet d'une nouvelle augmentation de capital social en numéraire, le projet de modification des statuts portant sur le capital social ainsi que le projet de modification de la composition du Conseil d'administration qui résulterait de cette opération.

Cette augmentation doit permettre de renforcer les capitaux propres de la société avec pour objectif d'assurer le financement des investissements prévus aux conventions passées avec les Collectivités actionnaires pour la réalisation des concessions de travaux et services des différents équipements en minimisant le recours à un financement bancaire.

Projet d'avenant au pacte d'actionnaires du 8 juin 2021

Dans la perspective de la nouvelle répartition des sièges d'administrateurs qui résulterait de la réalisation de l'augmentation de capital, un avenant au pacte d'actionnaire signé le 8 juin 2021 entre les collectivités actionnaires sera mis en place pour s'accorder sur les principes de gouvernance relatifs à la présidence de la société, modifiant ainsi l'article 2 comme suit :

« La nouvelle augmentation de capital entraînant la modification de la majorité au sein du Conseil d'administration, les Parties s'engagent, à la condition de la mise en œuvre effective du financement des investissements décrit en annexe au présent avenant, à ce que leurs représentants au Conseil d'administration de la SPL Destination Amnéville votent en faveur de la nomination du Département de la Moselle aux fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société ».

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du Code général des Collectivités territoriales, l'accord du Représentant de notre Commune à l'Assemblée Générale de la SPL Destination Amnéville sur les modifications statutaires portant sur le capital social et les structures des organes dirigeants de la société ne peut intervenir sans une délibération préalable de votre Assemblée délibérante approuvant le projet de modification.

Après l'exposé qui précède, sur la base du projet d'avenant portant sur le pacte d'actionnaire

- d'approuver, dans le contexte de l'augmentation de capital de la SPL Destination Amnéville, le projet d'avenant au pacte d'actionnaires à intervenir entre les collectivités actionnaires de la Société.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L.1524-1 et L.1524-5,

VU le projet d'avenant au pacte d'actionnaires annexé à la présente délibération,

VU le rapport

Après en avoir délibéré, à 24 voix « POUR » et 4 abstentions, **DECIDE**

D'APPROUVER dans le contexte de l'augmentation de capital de la SPL Destination Amnéville, le projet d'avenant au pacte d'actionnaires à intervenir entre les collectivités actionnaires de la Société.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 24 mars 2023

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Le secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU

PUBLIEE LE 27 MARS 2023